



## Pleins feux sur les rendements avec **mes-rendements 10%**

# 10%

- Un coupon de 10% versé chaque année si l'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus de 70% de son niveau initial.
- Une possibilité annuelle de rappel par anticipation dès la 1ère année.
- Une protection du capital à échéance (01/08/2014) jusqu'à 30% maximum de baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50®. Le capital n'est pas garanti à échéance et l'investisseur peut subir une perte à hauteur de la baisse de l'indice.

# mes-rendements 10%

**mes-rendements 10%** est une obligation dont la valeur de remboursement est liée à la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50®, l'indice des 50 plus grandes valeurs européennes sur une durée d'investissement maximale de 5 ans.

**mes-rendements 10%** ne peut être souscrit que dans le cadre des contrats **mes-placementsVie** et **mes-placementsCapi**.

## MECANISME

### UN MÉCANISME DE COUPON ANNUEL LIÉ À LA PERFORMANCE DES MARCHÉS ACTIONS

Au cours des 5 ans, à chaque date de constatation annuelle, on observe le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50® :

Si le niveau de l'indice clôture au-dessus de 70% de son niveau initial (24/07/2009), l'investisseur reçoit\* un coupon annuel égal à : **10% + un Coupon Mémoire de 10% pour chaque année précédente où aucun coupon n'aurait été versé.**

Si le niveau de l'indice clôture en-dessous de 70% de son niveau initial (24/07/2009), l'investisseur ne reçoit **pas de coupon**. Celui-ci est mis en «mémoire». Il lui sera versé lorsqu'à une date de constatation annuelle, l'indice clôturera au-dessus de 70% de son niveau initial (24/07/2009).

### UN MÉCANISME DE RAPPEL PAR ANTICIPATION ACTIVABLE DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

Si à l'une des dates de constatation annuelle, le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est supérieur ou égal à son niveau initial (24/07/2009), l'obligation est rappelée à hauteur de : **100% du capital initial assorti du coupon de 10% et d'un Coupon Mémoire de 10% pour chaque année précédente où aucun coupon n'aurait été versé.**

### UN CAPITAL PROTÉGÉ JUSQU'À UNE BAISSÉ DE L'INDICE DE 30% SUR 5 ANS

Si, au terme des 5 ans, le mécanisme de rappel par anticipation n'a pas été activé en cours de vie, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

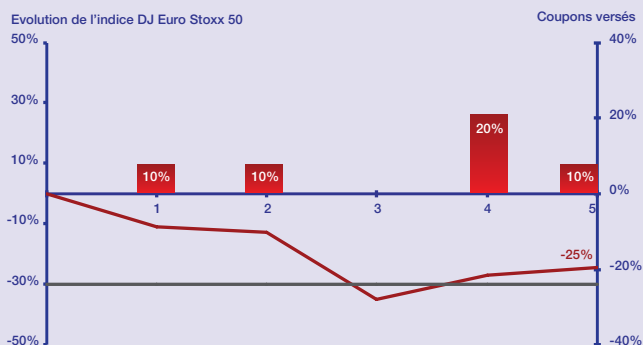
- Si au 24/07/2014, le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus de 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit\* : **100% de son capital initial assorti du coupon de 10% et d'un Coupon Mémoire de 10% pour chaque année précédente où aucun coupon n'aurait été versé.**
- Sinon, si au 24/07/2014, le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessous de 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit\* à l'échéance **la valeur finale de l'indice**. Les coupons éventuellement mis en «mémoire» en cours de vie ne sont pas versés dans ce cas. Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital.

**La valeur de l'obligation «mes-rendements 10%» peut être, en cours de vie, inférieure ou supérieure à sa valeur nominale initiale. En effet, celle-ci varie en fonction des différents paramètres de marché l'influençant dont les variations de son indice de référence, l'indice DJ Euro Stoxx 50®.**

# mes-rendements 10%

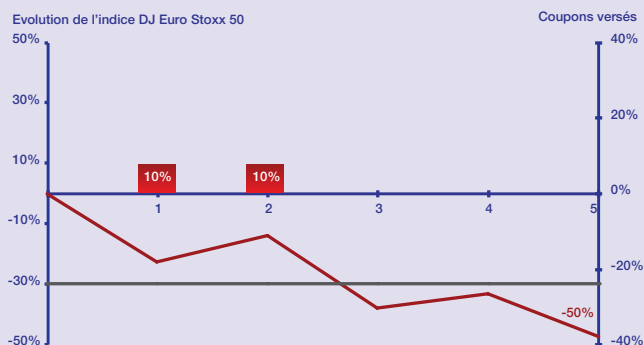
## SCENARI DE MARCHÉ\*

### Baisse du marché



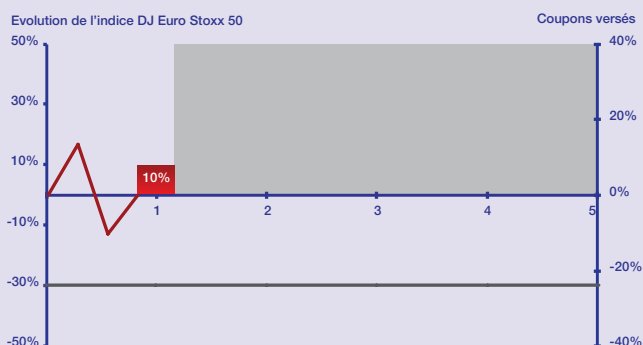
- L'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus de 70% de son niveau initial aux années 1 et 2. L'investisseur reçoit alors un coupon annuel de 10%.
- A l'issue de l'année 3, l'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessous de 70% de son niveau initial. L'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de l'année.
- En année 4, l'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus de 70% de son niveau initial. L'investisseur récupère alors grâce au Coupon Mémoire le coupon non versé en année 3 et reçoit ainsi un coupon annuel de 20%.
- A l'échéance des 5 ans, l'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus de 70% de son niveau initial. L'investisseur reçoit alors 100% du capital investi assorti du coupon annuel de 10%, soit 110%.

### Forte baisse du marché



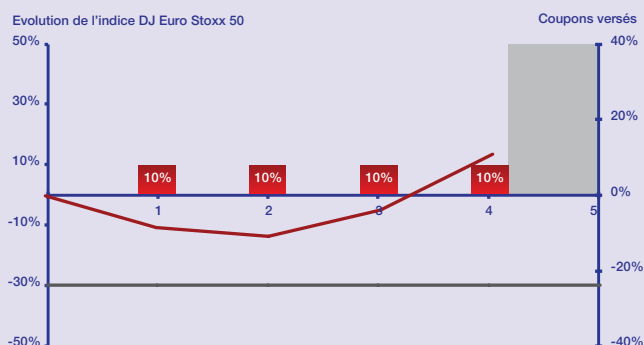
- L'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus de 70% de son niveau initial aux années 1 et 2. L'investisseur reçoit alors un coupon annuel de 10%.
- L'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessous de 70% de son niveau initial aux années 3 et 4. L'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des années.
- A l'échéance des 5 ans, l'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessous de 70% de son niveau initial. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 50% du capital investi.
- **L'investisseur subit une perte en capital**

### Stabilité du marché à court terme



- En année 1, le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est égal à son niveau initial.
- L'obligation est rappelée à hauteur de 100% du capital initial assorti du coupon annuel de 10%, soit 110%.

### Hausse du marché à moyen terme



- L'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus de 70% de son niveau initial aux années 1, 2 et 3. L'investisseur reçoit alors un coupon annuel de 10%.
- A l'issue de l'année 4, le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus de son niveau initial. L'obligation est rappelée à hauteur de 100% du capital initial assorti du coupon annuel de 10%, soit 110%.

\* Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au Contrat d'Assurance-vie

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

# mes-rendements 10%

## AVANTAGES

- mes-rendements 10% peut verser tous les ans un coupon de 10% dès lors que l'indice DJ Euro Stoxx 50® n'a pas clôturé au-dessous de 70% de son niveau initial à une date de constatation annuelle.
- De l'année 1 à l'année 4, dès que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est supérieur ou égal à son niveau initial (24/07/2009) à l'une des dates de constatation annuelle, l'obligation est rappelée par anticipation à hauteur de l'intégralité du capital assorti du coupon annuel (soit 10% plus un Coupon Mémoire pour chaque année précédente ou aucun coupon n'aurait été versé).
- Si l'indice DJ Euro Stoxx 50® a clôturé au-dessous de 70% de son niveau initial, à une ou plusieurs dates de constatation annuelle, un «Effet Mémoire» permet de récupérer les coupons annuels non perçus à l'une des années suivantes dès que l'indice clôture au-dessus de 70% de son niveau initial. Cet «Effet Mémoire» permet de recevoir un Coupon Mémoire de 10% pour chaque année écoulée depuis l'origine où aucun coupon n'aurait été versé.
- **mes-rendements 10%** protège le capital investi à l'échéance des 5 ans jusqu'à une baisse de 30% de l'indice (pour les investisseurs ayant investi avant le 24/07/2009, et conservant mes-rendements 10% jusqu'à l'échéance effective du 01/08/2014).

## INCONVENIENTS

- Le capital n'est pas garanti : si l'obligation n'a pas été rappelée par anticipation et en cas de baisse de plus de 30% de l'indice par rapport à son niveau initial à la dernière date de constatation, le capital investi est exposé aux fluctuations de l'indice.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.
- En cas de hausse de l'indice aux dates de constatations, l'investisseur peut bénéficier d'une hausse partielle de l'indice, en raison du plafonnement des coupons annuels.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Type	Obligation de droit français
Échéance	5 ans
Sous-jacent	Dow Jones Euro Stoxx 50®
Garantie du capital	Non garanti en capital
Émetteur	SG Option Europe
Garant	Société Générale (Moody's Aa2 ; Standard & Poor's A+)
Coupure	1 000 euros
Période de souscription	Du 20 mai 2009 au 24 juillet 2009, le prix évoluera régulièrement sur la période au taux de 1,10% pour atteindre 100% de la Valeur Nominale au 24 juillet 2009
Montant de l'émission	10 000 000
Marché secondaire	Liquidité quotidienne avec une fourchette Achat/Vente maximum de 1%
Date de l'émission	20 mai 2009
Cotation en bourse de Luxembourg	20 mai 2009
Date de constatation initiale	24 juillet 2009
Date de constatation finale	24 juillet 2014
Date d'échéance	01 août 2014
Code ISIN	FR0010755470

## COMMENT SOUSCRIRE ?

**mes-rendements 10%** ne peut être souscrit que par adhésion/versement/arbitrage, dans le cadre des contrats **mes-placementsVie** et **mes-placementsCapi**.

Pour souscrire, il vous suffit de compléter et signer l'avenant **mes-rendements 10%** et de le joindre à votre adhésion/versement/arbitrage.

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. L'assureur ou l'intermédiaire en assurance ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'affectation des versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.